



COMMUNE DE CRAVANT

Le **CINQ AVRIL DEUX MIL TREIZE à 20 h 30**, le Conseil Municipal convoqué le **25 mars 2013** s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FRANCK, Maire.

Conseillers en exercice : 14	Absents : 2	Procuration : 0
Maire :	Jean-Pierre FRANCK	
Adjoints :	Marie THEUREL, Guy IMBAUT et Fabien MONCOMBLE	
Conseillères :	Michèle BARY, Michelyne DELAGE, Renée LATERRERE, Ghislaine ROUILLÉ	
Conseillers :	Nordine BOUCHROU, Frédéric DELACROIX, Denis NOGUERO Frédéric NORMAND, Paul SEGUIN et Arnaud VILLECOURT	
Excusés :	Ghislaine ROUILLÉ - Frédéric NORMAND	
Secrétaire :	Denis NOGUERO	

====<<>>====

*Le procès verbal et les délibérations de la séance du 1^{er} février 2013
sont **APPROUVÉS** à l'unanimité.*

====<<>>====

COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2012

La synthèse des comptes de gestion et des comptes administratifs ainsi que les tableaux détaillés par chapitre ont été remis à chacun des conseillers municipaux. Les comptes administratifs présentés par le Maire, sont en accord avec les comptes de gestion du Trésorier et ont été soumis au vote des conseillers par Mme Theurel (hors présence du Maire).

Synthèse des comptes administratifs

BUDGET GENERAL			
Année 2012	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT
Recettes	259 454.70		708 722.57
Dépenses	269 404.10		587 966.71
Résultat de l'exercice	-9 949.40		120 755.86
Reprise x-1 = 2011	D001	-150 894.69	R002 327 643.56
Résultats (2011+2012)	D001	-160 844.09	448 399.42
		Clôture 2012	287 555.33

PARC RESIDENTIEL DE LOISIRS

Année 2012	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Recettes	10 000.00	2 106.00
Dépenses	3 929.79	2 047.62
Résultat de l'exercice	6 070.21	58.38

Reprise x-1 = 2011	R001	26 405.50	R002	3 787.00
--------------------	-------------	-----------	-------------	----------

Résultats (2011+2012)	32 475.71	3 845.38
-----------------------	-----------	----------

Clôture 2012	36 321.09
--------------	------------------

BUDGET EAU

Année 2012	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Recettes	173 480.44	72 446.91
Dépenses	201 497.63	55 165.57
Résultat de l'exercice	-28 017.19	17 281.34

Reprise x-1 = 2011	R001	63 138.31	R002	10 356.76
--------------------	-------------	-----------	-------------	-----------

Résultats (2011+2012)	35 121.12	27 638.10
-----------------------	-----------	-----------

Clôture 2012	62 759.22
--------------	------------------

BUDGET CCAS (pour information)

Année 2012	FONCTIONNEMENT
Recettes	5 196.00
Dépenses	6 505.18
Résultat de l'exercice	-1 309.18

Reprise x-1 = 2011	R002	3 982.36
--------------------	-------------	----------

Résultats (2011+2012)	2 673.18
-----------------------	----------

Clôture 2012	2 673.18
--------------	-----------------

*Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,
VOTE les comptes administratifs et APPROUVE les comptes de Gestion du Trésorier.*

DÉLIBÉRATIONS BUDGÉTAIRES

Vote des taux :

Le maire propose de reconduire les taux de l'année 2012 comme indiqués ci-dessous. Seules les bases augmentent.

Libellés	Bases 2013	Taux 2012	Taux 2013	Montants
Taxe d'habitation	885 900	15.66 %	15.66 %	138 732
Taxe foncière (bâti)	600 500	28.94 %	28.94 %	173 785
Taxe foncière (non bâti)	51 200	79.60 %	79.60 %	40 755

Produit attendu	353 272
-----------------	----------------

*Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,
DÉCIDE de maintenir les taux de 2012 comme indiqué dans le tableau ci-dessus.*

Fermages :

encaissés sur 2013	2012	2013
GAEC des Tuileries (Droin)	426.00	437.39
EARL de Saint Vincent (Daulne)	219.56	225.42
EARL Jacques THOMAS	84.06	86.27
		749.08

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, ENTÉRINE le montant des fermages, INSCRIT cette recette au budget primitif 2013.

Contribution du SIERA

Le Comité Syndical du Siéra a décidé de maintenir le montant de la contribution à 0.60 € par habitant (recensement 2013 = 836 habitants), soit environ **800 €**.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, ENTÉRINE la contribution du SIERA à raison de 0.60 € / habitant et INSCRIT la dépense au budget primitif 2013.

SDIS / CPI : Coût 2013 :

Cotisation 2013 : 20 019.37 € Adhésion + assurances + revues : 704.30 €

Taux des vacations : Sous-Officier : 9.03 € Caporal : 8.00 € Sapeurs : 7.45 €

Vacations versées par la commune : (interventions cravantaises)

GRADE	NOM	PRENOM	TAUX	NBRE	TOTAL
Sergent-chef	GUEUX	Bruno	9.03	123	1 110.69
Caporal-Chef	MONCOMBLE	Fabien	8.00	75	600.00
Sapeurs	GUEUX	Romain	7.45	84	625.80
Sapeurs	BOUHOUTI	Ilyasse	7.45	24	178.80
Sapeurs	FRISON	Marwin	7.45	72	536.40
Sapeurs	GUEUX	Adeline	7.45	20	149.00
Sapeurs	GUEUX	Wilfried	7.45	104	774.80
Sapeurs	LE GOURRIEREC	Kévin	7.45	12	89.40
Sapeurs	LE GOURRIEREC	Marvin	7.45	36	268.20
Sapeurs	PELINI	Jean-Marc	7.45	16	119.20
Sapeurs	PELINI	Maxime	7.45	80	596.00
Sapeurs	PLESSIS	Claude	7.45	92	685.40
					5 733.69

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, ACCEPTE le versement de ces vacations et INSCRIT la dépense au Budget primitif 2013.

La légitimité du CPI tient en sa capacité d'intervention, de la proximité en cas de sinistre, de son aptitude à venir en aide aux personnes en danger, à protéger leurs biens menacés. Elle repose également sur son pouvoir de rassemblement de jeunes qui souhaitent bénéficier d'une identité, d'une reconnaissance sociale. D'autre part, les pompiers volontaires du CPI apportent une contribution significative aux fêtes et manifestations de la commune.

Vacations remboursées par le SDIS

GRADE	NOM	PRENOM	TAUX	NBRE	TOTAL
Sergent chef	GUEUX	Bruno			495.28
Caporal Chef	MONCOMBLE	Fabien			447.34
Sapeurs	GUEUX	Romain			127.37
Sapeurs	BOUHOUTI	Ilyasse			146.64
Sapeurs	DENOLET	Florian			66.09
Sapeurs	FRISON	Marwin			112.50
Sapeurs	GOUX	Philippe			6.69
Sapeurs	LE GOURRIEREC	André			102.27
Sapeurs	GUEUX	Adeline			335.43
Sapeurs	GUEUX	Wilfried			125.49
Sapeurs	LE GOURRIEREC	Kévin			310.16
Sapeurs	LE GOURRIEREC	Marvin			157.47
Sapeurs	PELINI	Maxime			78.64
Sapeurs	PLESSIS	Claude			237.11
					2 748.48

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, ACCEPTE le versement de ces vacations et INSCRIT cette dépense et cette recette au Budget primitif 2013.

Subventions aux Associations :

Associations	2012	2013	Observations
ADEPACRA	305.00	305.00	
ADIL.50 (0.10 €/habitants)	82.00	83.50	
Amicale des sapeurs- pompiers	305.00	305.00	
Arbre de Vie	0.00	305.00	nouvelle
AVIATROGLO	305.00	305.00	
CFA BTP (93/ élèves x3)	250.00	279.00	
CFA Lanoue (..... élèves 2012)	150.00	150.00	
A 3 C	305.00	305.00	
CIFA (90/ élévex3)	270.00	270.00	
Club Amis de Cravant	305.00	305.00	
Les Amis de Cheuilly	000.00	305.00	nouvelle
Coop maternelle (55 élèves x 20 €)	960.00	1 100.00	
Coop primaire (53 élèves x (20 €)	1 200.00	1 060.00	
Cravant en fêtes	7650.00	7 650.00	
Bourses de Loisirs	2 150.00	2 150.00	
AFM (2012) Restaurant du cœur (2013)	200.00 000.00	000.00 200.00	Une année/ deux
Syndicat d'initiative de CRAVANT	305.00	305.00	
Prévention routière	20.00	20.00	
SPA	150.00	150.00	
CCAS	Art 657362	5 000.00	5 000.00
Syndicat Mixte (Cure)	Art 658	1 111.35	1 111.35

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, ACCEPTE le versement des subventions (sur demande écrite et au vu des bilans annuel).

ESCALIER

Tableau d'analyse des offres établi par le cabinet UBIK, après négociation avec les entreprises et conformément aux dispositions du règlement de consultation. Le Maire demande au Conseil de se prononcer sur ces offres.

Lots	Entreprise	Total HT
LOT 01 - V.R.D. - GROS ŒUVRE	CORDEIRO	70 043.49
LOT 02 - CHARPENTE - COUVERTURE - ZINGUERIE	CORDEIRO	20 734.92
LOT 03 - MENUISERIE BOIS ET ALUMINIUM - SERRURERIE	BEAUJOUR	24 258.96
LOT 04 - PLÂTRERIE - ISOLATION - DOUBLAGES - PLAFONDS	CHEVILLARD	12 500.00
LOT 05 - ÉLECTRICITÉ - S.S.I.	AD-ELEC	8 900.00
LOT 06 - PLOMBERIE - CHAUFFAGE - V.M.C.	MGV VERDIN	9 400.00
LOT 07 - CARRELAGE - FAÏENCE	ART ET TECH	9 325.08
LOT 08 - PEINTURE	CHEVILLARD	4 500.00
	TOTAL	159 662.45

Option « aménagement des combles » :

Lots	Entreprise	Total HT
LOT 03 - MENUISERIE BOIS ET ALUMINIUM - SERRURERIE	BEAUJOUR	8 716.46
LOT 04 - PLÂTRERIE - ISOLATION - DOUBLAGES - PLAFONDS	CHEVILLARD	3 000.00
LOT 05 - ÉLECTRICITÉ - S.S.I.	AD-ELEC	2 010.00
LOT 06 - PLOMBERIE - CHAUFFAGE - V.M.C.	MGV VERDIN	900.00
LOT 07 - CARRELAGE - FAÏENCE	ART ET TECH	4 83.75
	TOTAL	15 110.21
	TOTAL HT	174 772.66
	TVA	34 255.44
	TOTAL TTC	209 028.10

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **DÉCIDE** de réaliser les travaux avec l'aménagement des combles de la grange pour un montant total de 174 773 € HT,
- **RETIENT** les offres des entreprises suivantes :
 - Lot 1 : **CORDEIRO** 70 043.49 € HT
 - Lot 2 : **CORDEIRO** 20 734.92 € HT
 - Lot 3 : **BEAUJOUR** 32 975.42 € HT
 - Lot 4 : **CHEVILLARD** 15 500.00 € HT
 - Lot 5 : **AD ELEC**..... 10 910.00 € HT
 - Lot 6 : **MGV VERDIN** 10 300.00 € HT
 - Lot 7 : **ART ET TECH** 9 808.83 € HT
 - Lot 8 : **CHEVILLARD** 4 500.00 € HT
- **AUTORISE** le Maire à signer les différentes pièces nécessaires avec les entreprises.

(1 contre / 1 abstention)

NB :

Le maire confirme que le coût total de l'opération compte tenu des aides obtenues pour le budget communal est **137 000 €**(arrondi).

RUE D ARBAUT / AVENANT AEP

Le Conseil Municipal avait décidé de confier la réalisation des travaux de renforcement du réseau d'eau potable de la rue d'Arbaut à la Sté EIFFAGE selon son offre d'un montant de **45 553.45 € HT** (délibération n°2012/209).

La commune ayant également décidé de procéder aux travaux de modernisation de la voirie, il est nécessaire au préalable de mettre en conformité le réseau de prise en charge des eaux pluviales en même temps que les travaux portant sur la conduite d'eau potable et les branchements individuels.

En conséquence, il convient de signer un avenant, selon le détail joint :

Marché eau potable :	45 553.45 € HT
Avenant eau pluviale :	22 866.25 € HT
Total HT :	68 419.70 €
TVA 19.6 % :	13 410.26 €
Total TTC :	81 829.96 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, ACCEPTE l'avenant de la société EIFFAGE d'un montant de 22 866.25 € HT pour la réalisation des travaux de prise en charge des eaux pluviale et AUTORISE le Maire à signer l'avenant et tout document s'y afférant.

CHAUSSÉE RUE D'ARBAUT

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 9 novembre 2012, avait décidé de la modernisation de la voirie de la rue d'Arbaut (réfection de la chaussée en enrobé, pose de caniveaux latéraux, réfection des trottoirs en béton désactivé) selon l'estimation du bureau SPEE de **53 000 € HT**. Après consultation des entreprises, l'offre de la société EUROVIA (**58 000 € HT**) est proposée.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, RETIENT l'offre de la Sté EUROVIA (58 000 € HT) pour la modernisation de la voirie de la rue d'Arbaut et AUTORISE le Maire à signer le devis et tout document concernant cette affaire.

RUE DU FAUBOURG SAINT NICOLAS

Réfection de la chaussée : choix de l'entreprise

Le Conseil Municipal, lors de sa réunion 30 mars 2012, a décidé de réaliser la fermeture de la tranchée de la rue du Faubourg St Nicolas en bicouche et d'attendre que la structure se stabilise pour réaliser une réfection complète de la chaussée en 2013. En conséquence, le maire propose de réaliser la réfection de la chaussée de cette rue en enrobé et de confier le chantier à l'entreprise SCREG – COLAS Est dont l'offre, après consultation, s'élève à **39 000 € HT**.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE de réaliser les travaux de réfection de la chaussée de la rue du Faubourg St Nicolas en enrobé, RETIENT la proposition de l'entreprise SCREG – COLAS Est (39 000 € HT), AUTORISE le Maire à signer les devis et différentes pièces afférentes.

(1 abstention)

RUE DES FOSSÉS

Aménagement d'un caniveau : choix de l'entreprise

L'aménagement d'un caniveau dans la rue des Fossés a été évoqué lors de la séance du 1^{er} février 2013. Après consultation, le maire propose de retenir l'offre de la Sté Bernard BOUJEAT (**20 133 € HT**) pour la réaliser les travaux, depuis la station de pompage au carrefour de la rue de Monteloup. Des aménagements devront être réalisés pour permettre de sécuriser le cheminement des piétons et notamment celui des enfants se rendant à la cantine.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE de réaliser les travaux d'aménagement d'un caniveau dans la rue des Fossés, RETIENT la proposition de l'entreprise BOUJEAT (20 133 € HT), AUTORISE le Maire à signer le devis et les différentes pièces nécessaires à la réalisation de ce projet.

LOGEMENT COMMUNAL RUE DES FOSSÉS

Réfection toiture - porte et fenêtres : choix des entreprises

Il est nécessaire de procéder à des travaux sur la couverture et sur les huisseries d'un logement communal du 6 rue des Fossés.

Après consultation, le maire propose de retenir l'offre des entreprises :

- BILLAUDET, d'un montant de **21 739.20 € HT** pour la réfection de la couverture,
- MENUISERIE ET CUISINE, d'un montant de **3 003.77 € HT** pour le remplacement de deux fenêtres et d'une porte.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE de réaliser les travaux sur la couverture et les huisseries d'un logement communal du 6 rue des Fossés, RETIENT la proposition des entreprises BILLAUDET, d'un montant de 21 739.20 € HT pour la couverture et MENUISERIE ET CUISINE, d'un montant de 3 003.77 € HT, pour les huisseries, AUTORISE le Maire à signer les devis et les différentes pièces nécessaires à la réalisation de ce projet.

GRUPE SCOLAIRE / ISSUE DE SECOURS

Demande de subvention

Le Président du Conseil Général, au cours de leur entretien du 1^{er} février dernier, a confirmé que le Département était susceptible de contribuer au financement du projet d'aménagement d'une issue de secours et d'un parking pour le groupe scolaire selon les modalités suivantes :

- travaux d'accessibilité au groupe scolaire, comprenant la création d'une issue et d'une rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite : 30 % au titre du dispositif « Villages de l'Yonne »,
- aménagement du parking : 40 % au titre des « amendes de police ».

En conséquence, le maire propose d'adopter le nouveau plan de financement ci-dessous :

_Libellé de l'opération	Total HT	Organismes financeurs	Total HT
Acquisition parcelle AA 370	12 500.00	CONSEIL GENERAL 30% (« Villages de l'Yonne »)	6 755.79
Frais notarié (10 %)	822.41	COMMUNE (70 %)	15 763.51
Frais de division	393.97		
Création d'une rampe d'accès	7 618.92		
Fourniture, pose porte d'accès	1 184.00		
Total de l'opération	22 519.30	Total de l'opération	22 519.30

Le Maire précise que la Sous-commission Départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées a, lors de sa séance du 21 février, émis un avis favorable à la réalisation de ces travaux.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, VALIDE ce plan de financement, CHARGE le Maire de demander la subvention correspondante au Conseil Général au titre du dispositif « Village de l'Yonne », AUTORISE le Maire à retenir les entreprises et à signer tout document concernant ce projet.

SECURITÉ : Demande de subvention

Suite au courrier de Monsieur le Président du Conseil Général en date du 6 février 2013, il apparaît nécessaire de déposer une nouvelle demande d'aide financière au titre des amendes de police pour les aménagements destinés à assurer la sécurité des habitants du village :

- création d'un parking réalisé dans le cadre des travaux de mise en sécurité et d'accessibilité du groupe scolaire,
- pose de ralentisseurs dans la rue de Jougny,
- fourniture et aménagement de deux ralentisseurs de type cassis dans la rue d'Orléans.

En conséquence, le maire propose d'adopter le nouveau plan ce financement :

DEPENSES	Total HT	RESSOURCES	Total HT
RUE DE BONNIELLE Aménagement d'un parking / groupe scolaire	7 472.50	CONSEIL GENERAL (40% / amendes de police)	7 416.02
RUE DE JOUGNY Pose de 4 ralentisseurs / Signalétique	3 480.00 746.15	COMMUNE (60%)	11 124.03
RUE D'ORLEANS Fourniture/aménagement de 2 ralentisseurs type cassis	3 994.10 2 847.30		
Total de l'opération	18 540.05	Total de l'opération	18 54.05

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, VALIDE le plan de financement ci-dessus, AUTORISE la réalisation des différents travaux, CHARGE le Maire de demander la subvention correspondante au Conseil Général au titre des amendes de police, AUTORISE le Maire à signer tout document concernant ce projet.

VOTE DU BUDGET GÉNÉRAL

Affectation du Résultat :

*Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2012, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent cumulé de **448 399.42 €**, DÉCIDE, à l'unanimité, d'affecter ce résultat comme suit :*

Résultat de fonctionnement	
A/ <u>Résultat de l'exercice</u>	120 755.86
B/ <u>Résultats antérieurs reportés</u>	327 643.56
C/ Résultat à affecter (hors restes à réaliser) (a+b) <i>(Si C est négatif report du déficit ligne D 002)</i>	448 399.42
<u>D/ Solde d'exécution d'investissement</u>	
<u>D 001 Besoin de financement</u>	160 844.09
E/ Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	252 285
Excédent de financement	252 285
F / Besoin de financement D+E	160 844.09
1/ Affectation en réserves <u>R1068</u> en investissement	160 844.09
2/ H report en fonctionnement R002	

Le maire présente les tableaux des sections d'Investissement et de fonctionnement ainsi qu'un tableau détaillé par opération faisant ressortir le coût pour la commune de chacune des opérations en cours, ainsi que le montant des subventions attendues dont la TVA récupérable en 2015.

EMPRUNTS : le maire informe que deux emprunts sont à contracter :

Le premier d'un montant de **17 000 €** pour l'acquisition d'un camion

Le second d'un montant de **100 000 €**: travaux de sécurité du clocher de l'église (couverture de la- TVA sur l'ensemble des travaux 2013 remboursée en 2015 ce qui permet également de réaliser les travaux programmés.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE le maire à contracter ces deux emprunts et à signer les pièces contractuelles.

Virement 023/021

Pour obtenir le montant du virement de la section fonctionnement (cpte 023) à la section investissement (cpte 021) il suffit de contracter:

Le total des Recettes	941 938
Le total des Dépenses	<u>585 755</u>
Ce qui donne le montant du virement soit	356 183

Les sections sont équilibrées en recettes et dépenses comme suit :

Fonctionnement	: 941 938
Investissement :	1 097 445

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, VOTE le budget équilibré en dépenses et en recettes dans chacune des sections du budget primitif 2013 comme indiqué ci-dessus.

(1 abstention / 1 contre)

VOTE DU BUDGET EAU

Affectation du résultat de fonctionnement :

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2012, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent cumulé de **27 638.10 €, DÉCIDE, à l'unanimité, d'affecter ce résultat comme suit :**

Résultat de fonctionnement	
A/ <u>Résultat de l'exercice</u>	17 281.34
B/ <u>Résultats antérieurs reportés</u>	10 356.76
C/ Résultat à affecter (hors restes à réaliser) (a+b)	27 638.10
<i>(Si C est négatif report du déficit ligne D 002)</i>	
<u>D/ Solde d'exécution d'investissement</u>	
R 001 Excédent de financement	35 121.12
1/ Affectation en réserves R1068 en investissement	0.00
2/ H report en fonctionnement R002	27 638.10

Les tarifs de l'eau sont reconduits quant à la taxe de l'agence de l'eau, elle est de **0.40 €** pour la facturation 2012/2013.

EMPRUNT M49

Lors du marché initial de modernisation du réseau d'eau potable de la rue d'Arbaut, l'évacuation des eaux pluviales n'avait pas été prévue. Pour réaliser ces travaux, il est nécessaire de contracter un emprunt complémentaire de **25 000 €** remboursable sur trois ans.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE le maire à contracter cet emprunt et à signer les pièces contractuelles.

Virement 023/021

Du total des Recettes	101 246
Du total des Dépenses	- 68 300
Ce qui donne le montant du virement soit	32 946

Vote du budget :

Le maire présente le budget au vu des deux tableaux Investissement et fonctionnement :

Fonctionnement :	: 101 246
Investissement :	: 113 929

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, VOTE le budget primitif équilibré en dépenses et en recettes dans chacune des sections.

VOTE DU PARC RESIDENTIEL DE LOISIRS

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2012, constate que le compte administratif fait apparaître un excédent cumulé de 3 845.38 €, DÉCIDE, d'affecter ce résultat comme suit :

Résultat de fonctionnement	
A/ <u>Résultat de l'exercice</u>	58.38
B/ <u>Résultats antérieurs reportés</u>	3 787.00
C/ <u>Résultat à affecter (hors restes à réaliser) (a+b)</u> <i>(Si C est négatif report du déficit ligne D 002)</i>	3 845.38
<u>D/ Solde d'exécution d'investissement</u>	
R 001 Excédent de financement	32 475.71
2/ H report en fonctionnement R002	3 845.38

Rappel : bail commercial AQUADIS

Le contrat a été consenti pour une durée de 15 ans à compter du 1^{er} janvier 2007, il se terminera donc le 31 décembre 2021. Deux emprunts ont été contractés dont les échéances sont l'une en novembre 2019 et l'autre en août 2020.

Le maire présente le budget au vu des deux tableaux Investissement et fonctionnement :

Fonctionnement :	5 845
Investissement :	42 475

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, VOTE le budget primitif équilibré en dépenses et en recettes dans chacune des sections.

Le maire rappelle que les seules dépenses de fonctionnement sont **les intérêts** des emprunts et en investissement le **remboursement du capital**.

Les ordures ménagères et la taxe foncière sont remboursées par la Sté AQUADIS en recettes de fonctionnement.

La seule recette d'investissement est le loyer annuel par la Sté Aquadis soit **10 000 €**.

BUDGET CCAS (pour information)

Le conseil d'administration du CCAS s'est réuni le 7 mars dernier et voté le compte administratif et le compte de gestion et le budget primitif 2013. En conséquence, les chiffres ci-dessous vous sont communiqués à titre informatif :

Fonctionnement : recettes et dépenses équilibrées à 7 673.00 €

DROITS DE PRÉEMPTION

La commune n'a pas exercé son droit de préemption sur la vente :

Parcelles	Propriétaires	Acquéreurs	Adresses	Superficies
AA 43 AA 44	NUNE DE JESUS Manuel BORGES SOARES Maria	à leurs enfants	17 rue de l'Horloge	457 m ² 59 m ²
AA 393	TARDY Martine	M/ Mme David LERMAN	17 rue de Bonnielle	313 m ²

AFFAIRES DIVERSES

Signalétique « STOP » :

Le Maire indique qu'un « STOP » pourrait être créé au carrefour de la Fontaine afin d'arrêter ces véhicules en provenance de la rue d'Orléans. Cette solution offre l'avantage d'être moins onéreuse que celle consistant en l'aménagement d'un cassis. En outre, les contrevenants s'exposent aux sanctions prévues par le Code de la Route en cas de non-respect de l'arrêt.

Eco-quartier : distribution de deux projections (4 réunions ont été organisées)

Location local CUMA

Stockage des matériels des associations dans l'ancienne porcherie - ou local pour le FSE . Le loyer mensuel serait de 100 €.

Location provisoire renouvelable du local de la chasse par bail (100 m²)

TOUR DE TABLE

Arnaud Villecourt :

Evoque la mise en place d'un service de déchets verts pour éviter les feux de jardin et un service de ramassage des encombrants à date fixe. Il rappelle que l'ADEPACRA s'est engagé à participer à la réhabilitation du Belfroi à Hauteur de 5 000 € en sus de la fondation du Patrimoine.

Lors de son assemblée générale, l'ADEPACRA s'est penchée sur une éventuelle acquisition du Donjon (en vente) par la Commune afin de conserver son Patrimoine historique. (Réflexion ???)

Frédéric Delacroix :

Fait part de sa satisfaction concernant le budget 2013 qui ne fait pas apparaître une augmentation des taxes.

Denis Noguero :

Le capital restant dû est proche du montant du budget annuel de la commune !!! C'est-à-dire que lorsqu'un euro est budgétisé par la commune, il sert d'abord à régler les emprunts ! Nous arrivons désormais à un pourcentage de 80% du budget annuel !!!

En tant que membre de la commission des finances, il précise qu'il est de son devoir de prévenir ce « glissement » financier en termes d'emprunts surtout que tous les investissements prévus ne sont pas inscrits pour 2013 et que le futur projet de l'éco-quartier nécessitera des financements supplémentaires si ce projet aboutit

C'est une des raisons qui l'oblige à ne pas voter ce budget qu'il laisse chacun responsable de ses actes quant à sa décision. Enfin, en terme de budget, ce n'est pas parce que les emprunts sur l'immobilier cravantais sont couverts par les loyers que nous devons continuer à emprunter.

Le maire répond qu'il a veillé à ce que depuis 1995, le montant de l'annuité du capital des emprunts contractés pour constituer, à la fois réhabiliter, transformer un patrimoine immobilier économique et culturel soit égal au montant des loyers encaissés annuellement.

En 2013, le montant attendu est de 76 044 euros, alors que l'annuité à ce jour, du capital de l'emprunt est de 55 659 euros, somme à laquelle s'ajoute le premier semestre de remboursement des deux emprunts sur 3 ans, contractés pour l'église et le camion soit environ 20 000 euros.

En 2013, l'emprunt du groupe scolaire sera soldé (annuités 2013 : 5 595 €).

A plusieurs occasions, il a dû rappeler que la commune n'a pas augmenté les impôts locaux, ni la hausse des prix à la consommation.

Paul Sequin :

Rappelle sa demande de présenter les travaux d'investissement par opération de manière à voir le réel coût pour la commune. Il ajoute que les emprunts produisent une recette supérieure à la dépense prévue. (AEP rue d'Arbaut / Travaux de sécurité du clocher de l'Eglise).

Le maire répond que le coût des travaux dépasse parfois la provision réelle pour imprévus. Le coût d'une couverture provisoire du cœur de la sacristie s'ajoutera probablement au montant des travaux de la tranche ferme du clocher.

Depuis la séance un tableau récapitulatif de l'opération du clocher de l'église a été transmis aux conseillers, justifiant un coût de 346 996 € pour une recette de 344 077 €.

Fabien Moncomble :

Demande que le nouveau camion soit plus entretenu que l'ancien comme évoqué à la commission finances ainsi que tous les matériels communaux.

Aussi suite aux différents vols à la Communauté des Communes entre Cure et Yonne, quels seraient les précautions à prendre pour éviter le vol de ce camion neuf (voire autres) ?

Guy Imbaut :

Précise que ce camion sera à l'abri et équipé d'un coupe circuit batterie.

René Laterrère :

Informe qu'un couple a quitté son domicile laissant deux enfants dont un mineur de 14 ans. Le maire répond que les services sociaux concernés en seront informés.

Nordine Bouchrou :

Evoque la sécurité routière : vitesse excessive sur la nationale à l'entrée nord de Cravant. Il demande que la traversée de Cravant soit plus sécurisée avant l'accident grave.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00.15 h

Le Maire

Le secrétaire de séance